Informations de base	
2009/2041(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes" **Subject** 4.10.09 Condition et droits de la femme 4.10.25 Problèmes sociaux: délinquance, violence, criminalité	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/04/2009	Décision du Parlement	T6-0259/2009	Résumé
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2041(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T6-0259/2009	22/04/2009	Résumé

Déclaration sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes"

2009/2041(DCE) - 22/04/2009 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une déclaration sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes".

Rappelant que, dans ses résolutions du 16 septembre 1997 sur la nécessité d'une campagne européenne de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes, et du 2 février 2006 sur la situation actuelle de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et une action future éventuelle, le Parlement soulignait déjà la nécessité de **lancer dans l'Union européenne une campagne de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes**, la Plénière demande aux États membres de soutenir la campagne de l'UNIFEM "Dire NON à la violence à l'égard des femmes" en en signant la pétition.

Le Parlement européen demande également à la Commission de proclamer, au cours des 5 prochaines années, une "Année européenne de tolérance zéro de la violence contre les femmes" comme il l'a déjà demandé à plusieurs reprises.